Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/2034(INI)

14.11.2025

AMENDEMENTS
1 - 111

Projet de rapport
Olivier Chastel
(PE778.327v01-00)

Choix d'indicateurs de performance pour l'audit et le contrôle budgétaire dans le cadre des mesures de financement destinées à soutenir la mise en œuvre de la compétitivité future de l'Europe
(2025/2034(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,	— vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne***, notamment son article 318, et son article 322, paragraphe 1, point a)***,

Or. en

Amendement 2
Julien Sanchez

Proposition de résolution
Visa 6

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres[4] ,	***supprimé***
[4] JO L 433 du 22.12.2020, p. 28, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2020/1222/oj.	

Or. fr

Amendement 3
Kinga Kollár

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'article 318 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit que la Commission présente chaque année au Parlement européen et au Conseil les comptes de l'exercice écoulé afférents aux opérations du budget ainsi qu'un rapport d'évaluation des finances de l'Union fondé sur les résultats obtenus; qu'en outre, conformément à l'article 322 du traité FUE, des règles financières devraient être appliquées pour déterminer l'exécution du budget et pour rendre et vérifier les comptes; que l'utilisation d'indicateurs appropriés, fiables et transparents pour la réalisation des résultats et à des fins d'audit peut améliorer l'évaluation de l'exécution et de la comparaison du budget sur une base annuelle effectuée par le Parlement européen et le Conseil;

Or. en

Amendement 4
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, conformément au règlement financier, un lien doit être établi entre les objectifs fixés et les indicateurs de performance, les résultats ainsi que les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité; ***qu'il convient de suivre*** les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au moyen d'indicateurs de performance pertinents, reconnus, crédibles, aisés, solides et fondés sur des preuves scientifiques largement reconnues;	B. considérant que, conformément au règlement financier, un lien doit être établi entre les objectifs fixés et les indicateurs de performance, les résultats ainsi que les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité; ***que la refonte de 2024 du règlement financier a consolidé la base juridique du cadre de performance et a confirmé que*** les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au moyen d'indicateurs de performance ***répondant***

qu’il convient de définir une méthode efficace, transparente et complète, le cas échéant;

aux critères RACER (Relevant, Accepted, Credible, Easy, Robust, ce qui signifie pertinents, reconnus, crédibles, aisés, solides***)*** et fondés sur des preuves scientifiques largement reconnues ***et, s’il y a lieu, ventilés par sexe et susceptibles d’être agrégés***; qu’il convient de définir une méthode efficace, transparente et complète, le cas échéant;

Or. en

Amendement 5
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, conformément au règlement financier, un lien doit être établi entre les objectifs fixés et les indicateurs de performance, les résultats ainsi que les principes d’économie, d’efficience et d’efficacité; qu’il convient de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au moyen d’indicateurs de performance pertinents, reconnus, crédibles, aisés, solides et fondés sur des preuves scientifiques largement reconnues; qu’il convient de définir une méthode efficace, transparente et complète, le cas échéant;	B. considérant que, conformément au règlement financier, un lien doit être établi entre les objectifs fixés et les indicateurs de performance, les résultats ainsi que les principes d’économie, d’efficience et d’efficacité; qu’il convient de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au moyen d’indicateurs de performance pertinents, reconnus, crédibles, aisés, solides et fondés sur des preuves scientifiques largement reconnues***, avec des définitions claires et mis à disposition dans un format ouvert et lisible par machine***; qu’il convient de définir une méthode efficace, transparente et complète, le cas échéant;

Or. en

Amendement 6
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de suivi des dépenses et de performance pour le budget et d'autres règles horizontales applicables aux programmes et activités de l'Union, présentée par la Commission, fixe un cadre unique pour la budgétisation axée sur les résultats; que la proposition définit l'«indicateur de réalisation» comme un indicateur de performance quantitatif qui permet de contrôler ce qui est directement produit ou soutenu par la mise en œuvre d'une activité et l'«indicateur de résultat» comme un indicateur de performance quantitatif qui permet de contrôler les effets directs des activités bénéficiant d'un soutien;

Or. en

Amendement 7
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que garantir la prospérité et la compétitivité durables de l'Union fait partie des priorités politiques de la Commission pour la période 2024-2029;	C. considérant que garantir la prospérité et la compétitivité durables de l'Union fait partie ***intégrante*** des priorités politiques de la Commission pour la période 2024-2029; ***qu'il sera nécessaire d'attirer et de mobiliser l'investissement privé pour atteindre efficacement ces objectifs, ce pour quoi l'achèvement de l'union bancaire et le développement de l'union de l'épargne et des investissements seront essentiels;***

Or. en

Amendement 8
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que garantir la prospérité et la compétitivité durables de l'Union ***fait*** partie des priorités politiques de la Commission pour la période 2024-2029;	C. considérant que garantir la prospérité et la compétitivité durables de l'Union***, promouvoir l'équité sociale et renforcer la cohésion régionale font*** partie des priorités politiques de la Commission pour la période 2024-2029;

Or. en

Amendement 9
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, dans son rapport, Mario Draghi prévient que le déclin de la compétitivité de l'Union, aggravé par le contexte géopolitique de plus en plus instable et par la succession de crises auxquelles l'Union a été confrontée ces dernières années, menace l'existence de celle-ci; que, selon les estimations figurant dans ce rapport, l'Union devra mobiliser des investissements publics et privés supplémentaires représentant 4,4 à 4,7 % de son PIB, soit environ 750 à 800 milliards d'EUR par an entre 2025 et 2030, afin de combler le déficit d'investissements;	D. considérant que, dans son rapport, Mario Draghi prévient que le déclin de la compétitivité de l'Union, aggravé par le contexte géopolitique de plus en plus instable et par la succession de crises auxquelles l'Union a été confrontée ces dernières années, menace l'existence de celle-ci; ***que, selon le rapport, la seule façon de relever ce défi consiste à générer de la croissance et à devenir plus productive, tout en préservant ses valeurs d'équité et d'inclusion sociale;*** que, selon les estimations figurant dans ce rapport, l'Union devra mobiliser des investissements publics et privés supplémentaires représentant 4,4 à 4,7 % de son PIB, soit environ 750 à 800 milliards d'EUR par an entre 2025 et 2030, afin de combler le déficit d'investissements; ***que ces investissements***

massifs devraient être orientés principalement vers la double transition verte et numérique, en garantissant la durabilité sociale et environnementale;

Or. en

Amendement 10
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que, dans son rapport, Mario Draghi a démontré que les prix élevés de l'énergie en Europe, qui sont actuellement 2 à 3 fois plus élevés qu'aux États-Unis ou en Chine, nuisent à la compétitivité de l'Union; que l'actuel système d'échange de quotas d'émission de l'Union a, en dépit de son objectif environnemental, contribué de manière significative à la volatilité des prix et à une augmentation artificielle des coûts de production de l'électricité; que le modèle de fixation du prix en fonction du coût marginal du marché de l'électricité de l'Union permet à la source d'énergie la plus chère – généralement la production en utilisant du charbon ou du gaz – de fixer le prix final du marché, ce qui entraîne une surtarification structurelle des sources d'électricité moins chères et renouvelables;

Or. en

Amendement 11
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que, selon le rapport Draghi, l'insuffisance de l'interconnectivité énergétique et la fragmentation des infrastructures nationales demeurent des obstacles majeurs à la réalisation d'un marché européen de l'énergie intégré et résilient, ce qui empêche le marché intérieur de fonctionner comme un véritable marché unique de l'énergie, avec des conséquences négatives pour les entreprises et les consommateurs européens; qu'il est essentiel de renforcer les interconnexions énergétiques transfrontalières, y compris les réseaux électriques, les réseaux gaziers et les corridors de l'hydrogène, afin de réduire les coûts énergétiques, d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement, de faciliter la pleine utilisation des énergies renouvelables et de faire en sorte que la transition de l'Europe vers des énergies propres renforce sa compétitivité industrielle, au lieu de l'affaiblir;

Or. en

Amendement 12
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que l'achèvement et la modernisation des corridors de transport européens, y compris les voies navigables intérieures, les réseaux ferroviaires et les infrastructures routières, sont essentielles pour renforcer la compétitivité de l'Union, faciliter une connectivité efficace entre l'Ouest et l'Est et garantir un accès continu des produits de l'Union à de

nouveaux marchés, y compris l'Asie; que des corridors multimodaux pleinement fonctionnels réduiront les temps de déplacement et l'empreinte carbone, diminueront les coûts logistiques, renforceront les flux commerciaux et soutiendront la cohésion économique entre les États membres; que l'investissement dans ces corridors stratégiques est un élément clé de la stratégie commerciale mondiale et de la résilience industrielle de l'Europe;

Or. en

Amendement 13
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que la région de la mer Noire joue un rôle stratégique dans l'amélioration de la connectivité de l'Union avec le Moyen-Orient et l'Asie, en servant de porte d'entrée cruciale pour les routes commerciales, l'approvisionnement en énergie et l'accès aux matières premières critiques, y compris le gaz naturel, les métaux rares et d'autres ressources essentielles; que le renforcement des infrastructures de transport, d'énergie et numériques dans le bassin de la mer Noire est essentiel pour diversifier les chaînes d'approvisionnement, garantir la sécurité énergétique et renforcer la compétitivité et la résilience industrielles de l'Union;

Or. en

Amendement 14
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que le corridor médian, qui relie l'Europe à l'Asie centrale et au Moyen-Orient via le Caucase du Sud et la région de la mer Caspienne, est une route commerciale stratégique qui renforce la compétitivité de l'Union en réduisant les temps de déplacement, en abaissant les coûts logistiques, en diversifiant les chaînes d'approvisionnement et en renforçant la résilience industrielle; que des investissements ciblés dans les infrastructures ferroviaires, routières et portuaires, ainsi que dans les câbles d'énergie et de données le long de ce corridor sont essentiels pour assurer des flux commerciaux sûrs, efficaces et durables;

Or. en

Amendement 15
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que la boussole pour la compétitivité, qui se fonde également sur le rapport Draghi, fixe la voie stratégique que l'Union doit suivre afin de rétablir sa compétitivité à l'échelle mondiale en se concentrant sur trois piliers essentiels – l'innovation, la décarbonation et la sécurité économique –, complétés par des catalyseurs horizontaux tels que la simplification, le renforcement de la coordination au niveau de l'Union et de celui des États membres, et le renforcement	E. considérant que la boussole pour la compétitivité, qui se fonde également sur le rapport Draghi, fixe la voie stratégique que l'Union doit suivre afin de rétablir sa compétitivité à l'échelle mondiale en se concentrant sur trois piliers essentiels – l'innovation, la décarbonation et la sécurité économique –, complétés par des catalyseurs horizontaux tels que la simplification, ***la promotion des compétences et d'emplois de qualité,*** le renforcement de la coordination au niveau

du marché unique, conformément au rapport Letta;	de l'Union et de celui des États membres, et le renforcement du marché unique, conformément au rapport Letta; ***que toute stratégie en matière de compétitivité doit être fondée sur le socle européen des droits sociaux, les objectifs de développement durable des Nations unies et les principes d'équité fiscale, de cohésion sociale et de réduction des inégalités;***

Or. en

Amendement 16
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que la Cour des comptes a, à plusieurs reprises, relevé des faiblesses dans la conception, la mise en œuvre et la responsabilité des systèmes de mesure de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union, et qu'elle a demandé que des indicateurs de performance mesurant et suivant les effets à long terme des dépenses de l'Union soient davantage utilisés;	F. considérant que la Cour des comptes a, à plusieurs reprises, relevé des faiblesses dans la conception, la mise en œuvre et la responsabilité des systèmes de mesure de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union, et qu'elle a demandé que des indicateurs de performance mesurant et suivant les effets à long terme des dépenses de l'Union soient davantage utilisés; ***qu'il est indispensable de garantir la fiabilité des informations sur la performance pour protéger les intérêts financiers de l'Union et renforcer la confiance du public dans le budget de l'Union;***

Or. en

Amendement 17
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que, selon l'évaluation intermédiaire du programme InvestEU, sa mise en œuvre est bien avancée et qu'il contribue à la réalisation des objectifs écologiques, numériques et sociaux de l'Union en encourageant l'innovation, mais que les charges administratives persistent; que, toujours selon cette évaluation, étant donné le stade précoce de la mise en œuvre du programme, les données complètes sur les indicateurs clés de performance et les indicateurs clés de suivi sont limitées;

Or. en

Amendement 18
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que des mesures décisives sont nécessaires pour améliorer la compétitivité de l'Europe afin d'atteindre des niveaux plus élevés de productivité, d'emploi et de prospérité; que le marché unique intégré reste l'épine dorsale de la force économique de l'Union et le fondement de sa prospérité à long terme; que l'innovation, le développement des compétences et la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre sont des moteurs essentiels de la compétitivité et de la croissance;

Or. en

Amendement 19
Terry Reintke

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les dépenses de l'Union pour accroître sa compétitivité doivent être conformes au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et à la taxinomie de l'Union et qu'elles devraient intégrer les objectifs en matière de climat, de biodiversité, d'égalité sociale et d'égalité de genre, en veillant à ce que les indicateurs de performance contrôlent ces aspects parallèlement aux réalisations et aux résultats économiques;

Or. en

Amendement 20
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre les priorités stratégiques de l'Union, qui consistent notamment à stimuler la compétitivité, ***à favoriser une prospérité durable et à garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique***;	1. rappelle qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre les priorités stratégiques de l'Union, qui consistent notamment à stimuler ***la croissance économique et*** la compétitivité, ***et à produire une valeur ajoutée évidente pour les citoyens de l'Union***;

Or. en

Amendement 21
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre ***les priorités stratégiques de l'Union, qui consistent notamment à stimuler*** la compétitivité, ***à*** favoriser une prospérité durable et ***à*** garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique;	1. rappelle qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre ***des résultats tangibles, conformément aux principes de bonne gestion financière, en mettant l'accent sur des indicateurs mesurables ciblant la productivité, l'emploi et l'innovation, dans le but de stimuler*** la compétitivité, ***de*** favoriser une prospérité durable et ***de*** garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique;

Or. en

Amendement 22
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre les priorités stratégiques de l'Union, qui consistent notamment à stimuler la compétitivité, à favoriser une prospérité durable et à garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique;	1. rappelle qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union ***fasse une large place aux investissements dans les domaines où l'action conjointe de l'Union possède une incidence et une valeur ajoutée plus fortes par rapport aux mesures stratégiques nationales ou infranationales et qu'il*** permette de mettre en œuvre les priorités stratégiques de l'Union, qui consistent notamment à stimuler la compétitivité, à favoriser une prospérité durable et à garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique;

Or. en

Amendement 23
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***rappelle*** qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre les priorités stratégiques de l'Union***, qui consistent notamment à*** stimuler la compétitivité, ***à*** favoriser une prospérité durable et ***à*** garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique;	1. ***souligne*** qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre les ***trois*** priorités stratégiques ***centrales*** de l'Union***:*** stimuler la compétitivité, favoriser une prospérité durable et garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique; ***souligne en outre que les changements réglementaires sont aussi importants que les mesures de financement pour atteindre ces objectifs;***

Or. en

Amendement 24
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre les priorités stratégiques de l'Union, qui consistent notamment à stimuler la compétitivité, à favoriser une prospérité durable et à garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique;	1. rappelle qu'il faut veiller à ce que le budget de l'Union permette de mettre en œuvre les priorités stratégiques de l'Union, qui consistent notamment à stimuler la compétitivité, à favoriser une prospérité durable ***et inclusive, à promouvoir l'équité sociale*** et à garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Union en tant qu'acteur géopolitique;

Or. en

Amendement 25
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'une compétitivité sans cohésion sociale n'est pas viable; insiste sur le fait que tout cadre de performance doit mesurer non seulement la production économique, mais aussi le bien-être social, la qualité de vie, la réduction des inégalités, les progrès en matière d'égalité de genre et la création d'emplois décents et pérennes; demande donc l'inclusion d'indicateurs d'impact social dans tous les programmes liés à la compétitivité;

Or. en

Amendement 26
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'il convient de chercher à améliorer la compétitivité européenne par une allocation efficace des ressources et des politiques visant à réduire la charge administrative, à encourager l'investissement privé et à renforcer le marché unique;

Or. en

Amendement 27
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. invite la Commission à procéder à une analyse des expériences menées dans d'autres pays en matière de mise en œuvre

de systèmes de budgétisation axée sur les performances, et à mettre en évidence les enseignements tirés;

Or. en

Amendement 28
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. estime qu'il est impératif que le budget de l'Union soit davantage axé sur les résultats; réaffirme qu'il est nécessaire d'établir et d'utiliser des indicateurs de performance spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (SMART), pour suivre et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union;	2. estime qu'il est impératif que le budget de l'Union soit davantage axé sur les résultats ***et que chaque euro dépensé apporte une valeur mesurable aux citoyens et aux entreprises***; réaffirme qu'il est nécessaire d'établir et d'utiliser des indicateurs de performance spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (SMART), ***en s'assurant que les ressources de l'Union sont dépensées de manière efficiente et efficace*** pour suivre et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union; ***considère que tous les types d'indicateurs sont essentiels pour évaluer la performance d'un programme, et qu'il convient donc de rechercher un équilibre entre les indicateurs relatifs aux intrants, les indicateurs de résultats et les indicateurs d'impact; souligne que, lors du choix des indicateurs appropriés, la charge administrative impliquée, le coût de la collecte des données, la comparabilité et la capacité à l'agrégation devraient également entrer en ligne de compte;***

Or. en

Amendement 29

Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. estime qu'il est impératif que le budget de l'Union soit ***davantage*** axé sur les résultats; réaffirme qu'il est nécessaire d'établir et d'utiliser des indicateurs de performance spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (SMART), pour suivre et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union;	2. estime qu'il est impératif que le budget de l'Union soit ***d'abord*** axé sur les résultats; réaffirme qu'il est nécessaire d'établir et d'utiliser des indicateurs de performance spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (SMART), pour suivre et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 30
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne, dans ce contexte, que les objectifs généraux des indicateurs de performance de l'Union doivent inclure la réduction des inégalités, la garantie de l'accès à des services publics de qualité, le renforcement des systèmes éducatifs et la promotion de la durabilité sociale et environnementale en tant qu'éléments essentiels de la compétitivité européenne;

Or. en

Amendement 31
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que les indicateurs de performance doivent être explicitement issus des objectifs de chaque programme et saisir les réalisations, les résultats et, surtout, les impacts;

Or. en

Amendement 32
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève avec inquiétude que, dans ses audits, la Cour des comptes a constaté à maintes reprises que la plupart des indicateurs de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union étaient des indicateurs relatifs aux intrants et des indicateurs de réalisation, qui ne donnaient pas d'informations pertinentes sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs des actions financées par l'Union; regrette en outre le fait que, dans de nombreux cas, les données de référence pour les indicateurs étaient jugées manquantes ***et*** que les données sous-jacentes utilisées pour les indicateurs n'étaient ni traçables ni fiables; invite la Commission à veiller à ce que les indicateurs utilisés pour les projets financés par l'Union soient mesurables, vérifiables et fondés sur des sources de données fiables qui garantissent la traçabilité des données sous-jacentes, et à ce qu'ils soient assortis de références et de définitions claires afin d'éviter toute divergence d'interprétation;	3. relève avec inquiétude que, dans ses audits, la Cour des comptes a constaté à maintes reprises que la plupart des indicateurs de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union étaient des indicateurs relatifs aux intrants et des indicateurs de réalisation, qui ne donnaient pas d'informations pertinentes sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs des actions financées par l'Union; regrette en outre le fait que, dans de nombreux cas, les données de référence pour les indicateurs étaient jugées manquantes***,*** que les données sous-jacentes utilisées pour les indicateurs n'étaient ni traçables ni fiables ***et que les définitions des indicateurs de performance sont différentes d'un programme de financement à l'autre***; invite la Commission à veiller à ce que les indicateurs utilisés pour les projets financés par l'Union soient mesurables, vérifiables et fondés sur des sources de données fiables qui garantissent la traçabilité des données sous-jacentes, et à ce qu'ils soient assortis de références et de définitions claires afin d'éviter toute divergence d'interprétation;

Or. en

Amendement 33
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève avec inquiétude que, dans ses audits, la Cour des comptes a constaté à maintes reprises que la plupart des indicateurs de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union étaient des indicateurs relatifs aux intrants et des indicateurs de réalisation, qui ne donnaient pas d'informations pertinentes sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs des actions financées par l'Union; regrette en outre le fait que, dans de nombreux cas, les données de référence pour les indicateurs étaient jugées manquantes et que les données sous-jacentes utilisées pour les indicateurs n'étaient ni traçables ni fiables; invite la Commission à veiller à ce que les indicateurs utilisés pour les projets financés par l'Union soient mesurables, vérifiables et fondés sur des sources de données fiables qui ***garantissent la traçabilité des données sous-jacentes***, et à ce qu'ils soient assortis de références et de définitions claires afin d'éviter toute divergence d'interprétation;	3. relève avec inquiétude que, dans ses audits, la Cour des comptes a constaté à maintes reprises que la plupart des indicateurs de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union étaient des indicateurs relatifs aux intrants et des indicateurs de réalisation, qui ne donnaient pas d'informations pertinentes sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs des actions financées par l'Union; regrette en outre le fait que, dans de nombreux cas, les données de référence pour les indicateurs étaient jugées manquantes et que les données sous-jacentes utilisées pour les indicateurs n'étaient ni traçables ni fiables; invite la Commission à veiller à ce que les indicateurs utilisés pour les projets financés par l'Union soient mesurables, vérifiables et fondés sur des sources de données fiables qui ***peuvent être tracées jusqu'au niveau du contrat et du bénéficiaire***, et à ce qu'ils soient assortis de références et de définitions claires afin d'éviter toute divergence d'interprétation;

Or. en

Amendement 34
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève avec inquiétude que, dans ses audits, la Cour des comptes a constaté à maintes reprises que la plupart des indicateurs de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union étaient des indicateurs relatifs aux intrants et des indicateurs de réalisation, qui ne donnaient pas d'informations pertinentes sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs des actions financées par l'Union; regrette en outre le fait que, dans de nombreux cas, les données de référence pour les indicateurs étaient jugées manquantes et que les données sous-jacentes utilisées pour les indicateurs n'étaient ni traçables ni fiables; invite la Commission à veiller à ce que les indicateurs utilisés pour les projets financés par l'Union soient mesurables, vérifiables et fondés sur des sources de données fiables qui garantissent la traçabilité des données sous-jacentes, et à ce qu'ils soient assortis de références et de définitions claires afin d'éviter toute divergence d'interprétation;	3. relève avec inquiétude que, dans ses audits, la Cour des comptes a constaté à maintes reprises que la plupart des indicateurs de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union étaient des indicateurs relatifs aux intrants et des indicateurs de réalisation, qui ne donnaient pas d'informations pertinentes sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs des actions financées par l'Union; regrette en outre le fait que, dans de nombreux cas, les données de référence pour les indicateurs étaient jugées manquantes et que les données sous-jacentes utilisées pour les indicateurs n'étaient ni traçables ni fiables; invite la Commission ***et les États membres*** à veiller à ce que les indicateurs utilisés pour les projets financés par l'Union soient mesurables, vérifiables et fondés sur des sources de données fiables qui garantissent la traçabilité des données sous-jacentes, et à ce qu'ils soient assortis de références et de définitions claires afin d'éviter toute divergence d'interprétation;

Or. en

Amendement 35
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. constate avec inquiétude que les tableaux de bord européens de l'innovation de la Commission montrent constamment que l'Union est à la traîne par rapport à d'autres acteurs mondiaux pour ce qui est des indicateurs clés de l'innovation; souligne que les critères d'éligibilité au financement devraient être élargis pour couvrir non seulement les

innovations de rupture répondant à la norme «Global State of the Art», mais aussi un éventail plus large d'innovations à fort impact et appliquées, capables de générer du développement industriel, de l'emploi et une diffusion technologique dans les États membres;

Or. en

Amendement 36
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. regrette que le cadre de performance du budget de l'Union pour la période 2021-2027 reste bien trop complexe et fragmenté; prend acte de l'évaluation de la Commission[8], selon laquelle plus de 5 000 indicateurs de performance hétérogènes et impossibles à agréger sont utilisés pour contrôler la performance du budget dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) pour les années 2021 à 2027, et environ 7 000 jalons et cibles ont été définis au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pour répondre à différents besoins, notamment évaluer la performance dans le contexte du projet de budget et surveiller et évaluer les programmes, les plans des États membres et les décaissements de paiements;	4. regrette que le cadre de performance du budget de l'Union pour la période 2021-2027 reste bien trop complexe et fragmenté; prend acte ***avec regret*** de l'évaluation de la Commission[8], selon laquelle plus de 5 000 indicateurs de performance hétérogènes et impossibles à agréger sont utilisés pour contrôler la performance du budget dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) pour les années 2021 à 2027***, ce qui ne permet donc pas de profiter d'une évaluation plus objective de l'efficacité du financement dans le cadre du CFP***, et environ 7 000 jalons et cibles ont été définis au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pour répondre à différents besoins, notamment évaluer la performance dans le contexte du projet de budget et surveiller et évaluer les programmes, les plans des États membres et les décaissements de paiements; ***souligne en particulier qu'en raison de la conception de la FRR, il a été difficile d'assurer une traçabilité et une vérifiabilité suffisantes de l'utilisation des fonds de l'Union, ainsi que la comparabilité des résultats avec d'autres instruments de dépenses de l'Union; invite la Commission à établir un cadre***

	d'indicateurs de performance plus complet, harmonisé, transparent et vérifiable pour les futurs instruments, en veillant à ce que le Parlement et la Cour des comptes européenne puissent exercer pleinement leurs responsabilités en matière de contrôle;
[8] Rapport d'analyse d'impact (SWD(2025)0590) accompagnant la proposition de règlement établissant un cadre de suivi des dépenses et de performance pour le budget présentée par la Commission (COM(2025)0545).	[8] Rapport d'analyse d'impact (SWD(2025)0590) accompagnant la proposition de règlement établissant un cadre de suivi des dépenses et de performance pour le budget présentée par la Commission (COM(2025)0545).
	Or. en

Amendement 37
Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. regrette que le cadre de performance du budget de l'Union pour la période 2021-2027 reste bien trop complexe et fragmenté; prend acte de l'évaluation de la Commission[8] , selon laquelle plus de 5 000 indicateurs de performance hétérogènes et impossibles à agréger sont utilisés pour contrôler la performance du budget dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) pour les années 2021 à 2027, et environ 7 000 jalons et cibles ont été définis au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pour répondre à différents besoins, notamment évaluer la performance dans le contexte du projet de budget et surveiller et évaluer les programmes, les plans des États membres et les décaissements de paiements;	4. regrette que le cadre de performance du budget de l'Union pour la période 2021-2027 reste bien trop complexe et fragmenté; prend acte de l'évaluation de la Commission[8] , selon laquelle plus de 5 000 indicateurs de performance hétérogènes et impossibles à agréger sont utilisés pour contrôler la performance du budget dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) pour les années 2021 à 2027, et environ 7 000 jalons et cibles ont été définis au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pour répondre à différents besoins, notamment évaluer la performance dans le contexte du projet de budget et surveiller et évaluer les programmes, les plans des États membres et les décaissements de paiements; ***regrette que, comme le décrit de manière répétée la Cour des comptes européenne, ces indicateurs ne se basent***

pas actuellement sur des éléments fiables, quantifiables, mesurables et non soumis à interprétation;

[8] Rapport d'analyse d'impact (SWD(2025)0590) accompagnant la proposition de règlement établissant un cadre de suivi des dépenses et de performance pour le budget présentée par la Commission (COM(2025)0545).

[8] Rapport d'analyse d'impact (SWD(2025)0590) accompagnant la proposition de règlement établissant un cadre de suivi des dépenses et de performance pour le budget présentée par la Commission (COM(2025)0545).

Or. fr

Amendement 38
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. constate avec inquiétude que des charges réglementaires et administratives excessives continuent de nuire à la compétitivité des entreprises européennes par rapport à d'autres blocs économiques mondiaux; souligne que ces charges augmentent les coûts opérationnels, réduisent la productivité sectorielle et créent des obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché, décourageant ainsi la concurrence et l'innovation; note en outre que ces manques d'efficacité peuvent également se traduire par des prix plus élevés pour les consommateurs; rappelle que les indicateurs internationaux, y compris la base de données «Doing Business» de la Banque mondiale, suggèrent que l'environnement des entreprises dans l'Union reste moins favorable que dans d'autres pays; souligne que 61 % des entreprises ayant participé en 2023 à l'enquête 2023 de la BEI sur l'investissement considèrent la réglementation comme un obstacle

majeur à l'investissement à long terme dans l'Union, tandis que 83 % des entreprises interrogées par BusinessEurope dans 21 États membres ont cité la complexité de la réglementation et la longueur des procédures d'autorisation comme facteurs clés qui dissuadent d'investir en Europe; appelle donc à une réduction et à une simplification systématiques des exigences réglementaires et administratives, en particulier pour les PME, afin d'améliorer l'environnement commercial et la compétitivité mondiale de l'Europe[1 bis];

1 bis

https://www.eib.org/fr/publications/online/all/eib-investment-survey-2023

Or. en

Amendement 39
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite la Commission et les États membres à définir et à supprimer les obstacles réglementaires qui nuisent au fonctionnement et à la compétitivité du marché unique de la défense; accueille favorablement les initiatives visant à renforcer la préférence européenne en matière de passation des marchés de défense, à condition que ces mesures ne compromettent pas la reconstitution immédiate des stocks critiques; souligne qu'il est important d'accroître les capacités de production, de promouvoir l'innovation et d'établir une distinction claire entre les besoins urgents à court terme et le développement stratégique à

plus long terme, tout en s'assurant que les fonds de l'Union sont utilisés de manière efficace et transparente et dans le plein respect des exigences applicables en matière de surveillance financière et de cadre de performance;

Or. en

Amendement 40
Arno Bausemer

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. estime qu'il convient de simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union afin de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres pour réduire la charge administrative globale, rationaliser les obligations déclaratives et accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls;	6. estime qu'il convient de simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union afin de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres pour réduire la charge administrative globale, rationaliser les obligations déclaratives et accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls; ***souligne que l'évaluation de la performance des programmes financés par l'Union doit rester avant tout de la responsabilité des États membres et de leurs institutions de contrôle nationales, afin de garantir l'autonomie budgétaire démocratique et nationale;***

Or. de

Amendement 41
Kinga Kollár

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. estime qu'il convient de simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union afin de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres pour réduire la charge administrative globale, rationaliser les obligations déclaratives et accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls;	6. estime qu'il convient de simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union afin de mesurer de manière harmonisée***, précise, réaliste et proportionnée*** les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres pour réduire la charge administrative globale, ***en particulier pour les PME et les autorités locales,*** rationaliser les obligations déclaratives et accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls; ***souligne que la simplification ne devrait pas se faire au détriment de la transparence, mais qu'elle devrait contribuer à rationaliser l'établissement de rapports et à rendre les informations sur la performance des financements plus accessibles et plus utiles;***

Or. en

Amendement 42
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. estime qu'il convient de simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union afin de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres pour réduire la charge administrative globale, rationaliser les obligations déclaratives et	6. estime qu'il convient de simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union afin de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres pour réduire la charge administrative globale, rationaliser les obligations déclaratives et

accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls;	accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls; ***souligne que la simplification ne doit pas dénaturer les pistes d'audit; rappelle que tous les indicateurs doivent pouvoir être reliés aux engagements, paiements et contrats sous-jacents, et que les identifiants des bénéficiaires et les données relatives à la passation de marchés permettent d'effectuer l'analyse des risques;***
	Or. en

Amendement 43
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. estime qu'il convient de simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union afin de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres pour réduire la charge administrative globale, rationaliser les obligations déclaratives et accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls;	6. estime qu'il convient de simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union afin de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres pour réduire la charge administrative globale, rationaliser les obligations déclaratives et accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls; ***considère que tous les cadres de performance devraient faire l'objet d'une analyse coûts/avantages, afin de garantir la transparence et d'atteindre les objectifs de viabilité***

budgétaire;

Or. en

Amendement 44
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. estime ***qu'il convient de simplifier*** le cadre de performance pour le budget de l'Union ***afin*** de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres ***pour réduire*** la charge administrative globale***,*** ***rationaliser*** les obligations déclaratives et ***accroître*** la transparence en ***réduisant*** la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls;	6. estime ***que*** le cadre de performance pour le budget de l'Union ***devrait permettre*** de mesurer de manière harmonisée les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres***, de rationaliser*** la charge administrative globale ***et*** les obligations déclaratives***,*** et ***d'accroître*** la transparence en ***évitant*** la surcharge d'informations, tout en permettant d'appréhender pleinement les effets des financements de l'Union, notamment la valeur ajoutée des interventions de l'Union que les États membres ne pourraient pas obtenir en agissant seuls;

Or. en

Amendement 45
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que les dépenses axées sur la compétitivité devraient donner la priorité à l'efficacité et aux gains de productivité à long terme plutôt qu'à la redistribution à court terme; souligne que les ressources européennes devraient être consacrées à la correction des

inefficacités du marché, à la stimulation de l'investissement privé et au soutien de projets ayant une incidence économique mesurable et une valeur ajoutée évidente;

Or. en

Amendement 46
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que la capacité de l'Union à réaliser des avancées dans des domaines d'action clés est souvent bloquée au niveau du Conseil, en raison de l'exigence d'unanimité; estime que l'approfondissement de l'intégration devrait donc inclure un passage progressif au vote à la majorité qualifiée, afin de permettre une action de l'Union rapide et efficace;

Or. en

Amendement 47
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. insiste sur le fait que les efforts de simplification ne doivent pas se faire au détriment du respect du principe de responsabilité; souligne que la réduction du nombre d'indicateurs devrait s'accompagner de liens plus clairs entre les dépenses et les résultats mesurables des domaines d'action, y compris concernant les ratios coût-efficacité;

Or. en

Amendement 48
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les méthodes de collecte de données varient non seulement d'un État membre à l'autre, mais également à l'intérieur des États membres, et qu'il est donc difficile d'agréger les données de performance au niveau de l'Union; demande une nouvelle fois à la Commission de développer une structure informatique sécurisée et interopérable, en tirant également parti de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des capacités d'exploration de données, afin d'améliorer la mise en œuvre des actions et de faciliter le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle; insiste pour que les données et méthodes relatives aux indicateurs soient publiées en temps réel au moyen d'un système interopérable de suivi, d'établissement de rapports et de contrôle, ce qui permettra d'accroître la transparence et de garantir la traçabilité au niveau du projet et à celui du bénéficiaire final;	7. rappelle que les méthodes de collecte de données varient non seulement d'un État membre à l'autre, mais également à l'intérieur des États membres, et qu'il est donc difficile d'agréger les données de performance au niveau de l'Union; demande une nouvelle fois à la Commission de développer une structure informatique sécurisée et interopérable, en tirant également parti de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des capacités d'exploration de données, afin d'améliorer la mise en œuvre des actions et de faciliter le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle; ***souligne qu'il faut utiliser l'intelligence artificielle en garantissant des principes stricts d'utilisation éthique, de transparence, de protection des données, de contrôle humain et de protection contre le biais ou l'utilisation abusive des algorithmes;*** insiste pour que les données et méthodes relatives aux indicateurs soient publiées en temps réel au moyen d'un système interopérable de suivi, d'établissement de rapports et de contrôle, ce qui permettra d'accroître la transparence et de garantir la traçabilité au niveau du projet et à celui du bénéficiaire final; ***insiste en outre sur le fait que ces données doivent inclure des informations complètes sur l'empreinte sociale et environnementale des projets financés;***

Or. en

Amendement 49
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les méthodes de collecte de données varient non seulement d'un État membre à l'autre, mais également à l'intérieur des États membres, et qu'il est donc difficile d'agréger les données de performance au niveau de l'Union; demande une nouvelle fois à la Commission de développer une structure informatique sécurisée et interopérable, en tirant également parti de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des capacités d'exploration de données, afin d'améliorer la mise en œuvre des actions et de faciliter le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle; insiste pour que les données et méthodes relatives aux indicateurs soient publiées en temps réel au moyen d'un système interopérable de suivi, d'établissement de rapports et de contrôle, ce qui permettra d'accroître la transparence et de garantir la traçabilité au niveau du projet et à celui du bénéficiaire final;	7. rappelle que les méthodes de collecte de données varient non seulement d'un État membre à l'autre, mais également à l'intérieur des États membres, et qu'il est donc difficile d'agréger les données de performance au niveau de l'Union; demande une nouvelle fois à la Commission de développer une structure informatique sécurisée et interopérable, en tirant également parti de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des capacités d'exploration de données, afin d'améliorer la mise en œuvre des actions et de faciliter le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle; insiste pour que les données et méthodes relatives aux indicateurs soient publiées en temps réel au moyen d'un système interopérable de suivi, d'établissement de rapports et de contrôle, ce qui permettra d'accroître la transparence et de garantir la traçabilité au niveau du projet et à celui du bénéficiaire final; ***souligne que tous les bénéficiaires d'un financement de l'Union, y compris ceux qui relèvent de la gestion indirecte, devraient être identifiables afin de permettre un audit efficace et d'éviter le double financement;***

Or. en

Amendement 50
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*

7. rappelle que les méthodes de collecte de données varient non seulement d'un État membre à l'autre, mais également à l'intérieur des États membres, et qu'il est donc difficile d'agréger les données de performance au niveau de l'Union; demande une nouvelle fois à la Commission de développer une structure informatique sécurisée et interopérable, en tirant également parti de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des capacités d'exploration de données, afin d'améliorer la mise en œuvre des actions et de faciliter le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle; insiste pour que les données et méthodes relatives aux indicateurs soient publiées en temps réel au moyen d'un système interopérable de suivi, d'établissement de rapports et de contrôle, ce qui permettra d'accroître la transparence et de garantir la traçabilité au niveau du projet et à celui du bénéficiaire final;	7. rappelle que les méthodes de collecte de données varient non seulement d'un État membre à l'autre, mais également à l'intérieur des États membres, et qu'il est donc difficile d'agréger ***et de comparer*** les données de performance au niveau de l'Union; demande une nouvelle fois à la Commission de développer une structure informatique sécurisée et interopérable, en tirant également parti de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des capacités d'exploration de données, afin d'améliorer la mise en œuvre des actions et de faciliter le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle; insiste pour que les données et méthodes relatives aux indicateurs soient publiées en temps réel au moyen d'un système interopérable de suivi, d'établissement de rapports et de contrôle ***tout en garantissant une sécurité maximale des données*** , ce qui permettra d'accroître la transparence et de garantir la traçabilité au niveau du projet et à celui du bénéficiaire final;
	Or. en

Amendement 51
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite la Commission à publier des résumés clairs et faciles à comprendre des performances et des dépenses (y compris des aperçus d'une page et des tableaux de bord interactifs avec des jeux de données lisibles par machine), conformément aux recommandations de l'OCDE visant à renforcer la déclaration des performances en intégrant les informations financières et de performance (OECD Papers on Budgeting, nº 2025/07);

Or. en

Amendement 52
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle dans la surveillance et le traitement des données doit être soumise à une réglementation stricte afin de prévenir la discrimination algorithmique, d'assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité, et de garantir le plein respect des droits fondamentaux, y compris un contrôle humain solide;

Or. en

Amendement 53
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. juge essentiel de vérifier et de garantir la fiabilité des données utilisées pour établir les indicateurs de performance; constate avec inquiétude que, du fait de l'introduction et de l'utilisation de plus en plus fréquente de modèles de mise en œuvre, tels que la FRR, qui sont fondés sur un financement non lié aux coûts et dans le cadre desquels les décaissements sont effectués en fonction de la réalisation de jalons et de cibles définis au préalable, des faiblesses concernant la fiabilité des données peuvent porter préjudice aux	8. juge essentiel de vérifier et de garantir la fiabilité des données utilisées pour établir les indicateurs de performance; constate avec inquiétude que, du fait de l'introduction et de l'utilisation de plus en plus fréquente de modèles de mise en œuvre, tels que la FRR, qui sont fondés sur un financement non lié aux coûts et dans le cadre desquels les décaissements sont effectués en fonction de la réalisation de jalons et de cibles définis au préalable, des faiblesses concernant la fiabilité des données peuvent porter préjudice aux

intérêts financiers de l'Union;	intérêts financiers de l'Union; ***en appelle donc à des contrôles de faisabilité ex ante obligatoires et à une vérification ex post des jalons et des cibles, demande le renvoi systématique devant l'Office européen de lutte antifraude et le Parquet européen de toute suspicion de fraude ou d'irrégularité grave et la possibilité de suspendre les paiements;***

Or. en

Amendement 54
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. juge essentiel de vérifier et de garantir la fiabilité des données utilisées pour établir les indicateurs de performance; constate avec inquiétude que, du fait de l'introduction et de l'utilisation de plus en plus fréquente de modèles de mise en œuvre, tels que la FRR, qui sont fondés sur un financement non lié aux coûts et dans le cadre desquels les décaissements sont effectués en fonction de la réalisation de jalons et de cibles définis au préalable, des faiblesses concernant la fiabilité des données ***peuvent porter préjudice aux*** intérêts financiers de l'Union;	8. juge essentiel de vérifier et de garantir la fiabilité des données utilisées pour établir les indicateurs de performance; constate avec inquiétude que, du fait de l'introduction et de l'utilisation de plus en plus fréquente de modèles de mise en œuvre, tels que la FRR, qui sont fondés sur un financement non lié aux coûts et dans le cadre desquels les décaissements sont effectués en fonction de la réalisation de jalons et de cibles définis au préalable, des faiblesses concernant la fiabilité des données ***rendent plus difficile la défense des*** intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 55
Şerban Dimitrie Sturdza, Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*

9. invite la Commission à inclure, dans ses rapports de performance, des informations substantielles concernant l'assurance qualité utilisée pour les indicateurs de performance; demande que toutes les données de performance communiquées par les États membres fassent l'objet d'une vérification indépendante, notamment par les organismes de contrôle nationaux et par la Cour des comptes, et que les résultats soient mis à la disposition du Parlement;	9. invite la Commission à inclure, dans ses rapports de performance, des informations substantielles concernant l'assurance qualité utilisée pour les indicateurs de performance***; souligne que les indicateurs de performance devraient être à l'abri de toute influence politique et conçus en consultation avec des experts indépendants, les autorités nationales d'audit et la Cour des comptes européenne; souligne qu'un examen régulier et transparent de la pertinence et de la fiabilité des indicateurs est essentiel pour garantir la crédibilité des dépenses de l'Union et la confiance du public dans celles-ci***; demande que toutes les données de performance communiquées par les États membres fassent l'objet d'une vérification indépendante, notamment par les organismes de contrôle nationaux et par la Cour des comptes, et que les résultats soient mis à la disposition du Parlement;

Or. en

Amendement 56
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à inclure, dans ses rapports de performance, des informations substantielles concernant l'assurance qualité utilisée pour les indicateurs de performance; demande que toutes les données de performance communiquées par les États membres fassent l'objet d'une vérification indépendante, notamment par les organismes de contrôle nationaux et par la Cour des comptes, et que les résultats soient mis à la disposition du Parlement;	9. invite la Commission à inclure, dans ses rapports de performance, des informations substantielles concernant l'assurance qualité utilisée pour les indicateurs de performance; demande que toutes les données de performance communiquées par les États membres fassent l'objet d'une vérification indépendante, notamment par les organismes de contrôle nationaux et par la Cour des comptes, et que les résultats soient mis à la disposition du Parlement; ***demande que les rapports de vérification***

et les jeux de données soient publiés, en respectant dûment la confidentialité, dans un format ouvert permettant aux acteurs de la société civile et aux chercheurs d'y accéder;

Or. en

Amendement 57
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Commission à inclure, dans ses rapports de performance, des informations substantielles concernant l'assurance qualité utilisée pour les indicateurs de performance; demande que ***toutes*** les données de performance communiquées par les États membres fassent l'objet d'une vérification indépendante, notamment par les organismes de contrôle nationaux et par la Cour des comptes, et que les résultats soient mis à la disposition du Parlement;	9. invite la Commission à inclure, dans ses rapports de performance, des informations substantielles concernant l'assurance qualité utilisée pour les indicateurs de performance; demande que les données de performance communiquées par les États membres fassent l'objet d'une vérification indépendante, notamment par les organismes de contrôle nationaux et par la Cour des comptes, et que les résultats soient mis à la disposition du Parlement;

Or. en

Amendement 58
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. considère que l'état de droit est une condition préalable essentielle au renforcement de la compétitivité de l'Union; souligne que les problèmes en matière d'état de droit ont une incidence négative sur la confiance des investisseurs

et des consommateurs et sur l'intégrité du marché unique, comme l'indique le rapport 2025 sur l'état de droit de la Commission; considère par conséquent que le cadre de performance pour le budget de l'Union devrait également comprendre des indicateurs liés à l'état de droit, tels que le fonctionnement du système judiciaire, la lutte contre la corruption et l'efficacité des contrôles, qui contribuent à la sécurité juridique et à la mise en place d'un environnement prévisible pour les entreprises;

Or. en

Amendement 59
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite instamment la Commission à réévaluer périodiquement la poursuite des programmes pour lesquels la Cour des comptes européenne a constaté une efficacité insuffisante ou de graves faiblesses dans les rapports d'impact; demande que les fonds soient réaffectés à des mesures plus efficaces ou, s'il y a lieu, restitués aux citoyens au moyen d'une réduction de la charge fiscale;

Or. en

Amendement 60
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne qu'une gestion efficace des performances présuppose le respect de l'état de droit et la protection des intérêts financiers de l'Union; rappelle que lorsque des déficiences graves persistent dans les systèmes de contrôle, les paiements doivent être suspendus et des corrections financières appliquées;

Or. en

Amendement 61
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle que, dans son rapport, Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité ***et axées sur l'innovation, la décarbonation et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide est essentiel pour suivre les progrès et mesurer*** l'impact;	10. rappelle que, dans son rapport, Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité ***et que leur mise en œuvre doit privilégier l'efficacité des dépenses et la mesure des résultats; rappelle que chaque euro dépensé doit l'être efficacement; souligne que les projets financés par l'Union doivent être sélectionnés strictement en fonction du rendement attendu et de*** l'impact ***mesurable, conformément aux principes d'économie, d'efficience et d'efficacité***;

Or. en

Amendement 62
Arno Bausemer

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle que, dans son rapport, Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation, la décarbonation et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide est essentiel pour suivre les progrès et mesurer l'impact;	10. rappelle que, dans son rapport, Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation, la décarbonation et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide est essentiel pour suivre les progrès et mesurer l'impact; ***souligne que les indicateurs de performance doivent être objectifs, mesurables et exempts de tout parti pris politique ou idéologique, afin que l'évaluation des programmes de l'Union repose sur des faits vérifiables et ne soit pas influencée par des agendas politiques spécifiques;***
	Or. de

Amendement 63
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle que, dans son rapport, Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation***, la décarbonation*** et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que ***l'énergie verte,*** les infrastructures numériques et la fabrication avancée,	10. rappelle que, dans son rapport, Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification

soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide est essentiel pour suivre les progrès et mesurer l'impact;

réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide est essentiel pour suivre les progrès et mesurer l'impact;

Or. en

Amendement 64
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle que, dans son rapport, Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation***,*** la décarbonation ***et la défense***, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide est essentiel pour suivre les progrès et mesurer l'impact;	10. rappelle que, dans son rapport, Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation ***et*** la décarbonation, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide est essentiel pour suivre les progrès et mesurer l'impact;

Or. en

Amendement 65
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. rappelle que, dans son rapport,	10. rappelle que, dans son rapport,

Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation, la décarbonation et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide ***est essentiel*** pour suivre les progrès et mesurer l'impact;	Mario Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation, la décarbonation et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union; estime, à cet égard, qu'un cadre de performance solide ***et un système d'indicateurs sont essentiels*** pour suivre les progrès et mesurer l'impact***, en liant directement la performance à la force économique de l'Union***;
	Or. en

Amendement 66
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. rappelle que, selon le rapport Draghi, l'excellence dans la recherche et l'innovation est fondamentale pour la compétitivité de l'Union et que, dans le système de recherche et d'innovation de l'Union, y compris le programme Horizon Europe, il ne devrait y avoir qu'un seul critère de sélection: l'excellence; réitère, à cet égard, sa position selon laquelle le financement de la recherche et de l'innovation devrait continuer à être déterminé par le principe d'excellence et rester fondé sur le mérite;
	Or. en

Amendement 67
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;	11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union; ***souligne que les indicateurs fondés sur les résultats devraient se concentrer sur les gains de compétitivité à long terme, y compris la croissance de la productivité, l'avance technologique, la diversification des exportations et la création d'emplois durables, plutôt que sur des indicateurs de décaissement à court terme ou des jalons définis de manière politique;***

Or. en

Amendement 68
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut surveiller la mise	11. souligne qu'il faut surveiller la mise

en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;	en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union; ***souligne que la définition des indicateurs de performance doit éviter les critères politiques ou subjectifs et se concentrer plutôt sur des résultats mesurables en matière de compétitivité, tels que la productivité, la balance commerciale et l'effet de levier de l'investissement;***
	Or. en

Amendement 69
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des	11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité ***avec un effet positif sur la croissance économique dans les États membres***; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les

émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;

résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union; ***rappelle que les réformes structurelles font partie intégrante de la réalisation des objectifs de compétitivité et doivent être prises en compte dans les cadres de mesure des performances;***

Or. en

Amendement 70
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;	11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi ***et de la boussole pour la compétitivité*** en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité ***et la croissance économique grâce à l'innovation, à l'avance technologique et à la résilience industrielle***; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;

Or. en

Amendement 71
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;	11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union pour stimuler sa compétitivité ***tout en veillant à l'équité sociale***; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois ***durables et sûrs*** créés***, améliorations de la cohésion sociale et territoriale, égalité de genre***, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;

Or. en

Amendement 72
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union	11. souligne qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant des indicateurs de performance pertinents qui reflètent les progrès accomplis par l'Union

pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, ***baisse des émissions,*** nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;	pour stimuler sa compétitivité; insiste sur le fait que ces indicateurs doivent être conçus avec soin et qu'ils doivent refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, nombre d'emplois créés, effet de levier des programmes de l'Union, en particulier pour mobiliser les investissements privés), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union;

Or. en

Amendement 73
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. constate que l'utilisation d'indicateurs de décaissement à court terme, qui mesurent principalement l'absorption des fonds ou le taux d'exécution du budget, fournit des informations sur les progrès administratifs plutôt que sur l'impact économique ou sociétal réel des dépenses de l'Union; souligne que ces indicateurs peuvent créer une perception trompeuse de la réussite lorsque les fonds sont entièrement dépensés, mais ne parviennent pas à générer des améliorations mesurables en matière d'innovation, d'investissement ou d'emploi; rappelle que la Cour des comptes européenne a critiqué à plusieurs reprises le recours excessif aux taux de dépenses et aux jalons pour les paiements dans le cadre de performance de l'Union, et demande que l'on s'oriente vers des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact qui reflètent de véritables gains

de compétitivité et un bon rapport qualité-prix;

Or. en

Amendement 74
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. prévient que les parts horizontales minimales pour les priorités sélectionnées n'améliorent pas automatiquement les résultats; relève que, dans sa proposition du 16 juillet 2025 pour le CFP 2028-2034, la Commission suggère un objectif de dépenses de 35 % pour le climat et l'environnement (plus de 700 milliards d'euros), qui doit rester subordonné à une efficacité mesurable et à des rapports d'impact transparents;

Or. en

Amendement 75
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne ***qu'il est nécessaire que des*** données relatives aux projets ***soient incluses dans*** des rapports de performance améliorés pour les instruments financiers mis en œuvre en gestion indirecte, tels qu'InvestEU; reconnaît que, les instruments financiers étant par nature régis par le marché et la demande, la performance de ces programmes dépend de leur succès sur le marché, ce qui limite la	12. souligne ***que les*** données relatives aux projets ***devraient servir de base à*** des rapports de performance améliorés pour les instruments financiers mis en œuvre en gestion indirecte, tels qu'InvestEU***, mais que ces données devraient être présentées dans un format normalisé et se limiter aux informations importantes nécessaires pour mesurer la réussite du programme, telles que la mobilisation***

capacité de la Commission à fixer des jalons et des cibles prédéfinis;	***d'investissements privés qui n'auraient pas pu avoir lieu sans celui-ci***; reconnaît que, les instruments financiers étant par nature régis par le marché et la demande, la performance de ces programmes dépend de leur succès sur le marché, ce qui limite la capacité de la Commission à fixer des jalons et des cibles prédéfinis;

Or. en

Amendement 76
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne qu'il est nécessaire que des données relatives aux projets soient incluses dans des rapports de performance améliorés pour les instruments financiers mis en œuvre en gestion indirecte, tels qu'InvestEU; reconnaît que, les instruments financiers étant par nature régis par le marché et la demande, la performance de ces programmes dépend de leur succès sur le marché, ce qui limite la capacité de la Commission à fixer des jalons et des cibles prédéfinis;	12. souligne qu'il est nécessaire que des données relatives aux projets soient incluses dans des rapports de performance améliorés pour les instruments financiers mis en œuvre en gestion indirecte, tels qu'InvestEU; reconnaît que, les instruments financiers étant par nature régis par le marché et la demande, la performance de ces programmes dépend de leur succès sur le marché, ce qui limite la capacité de la Commission à fixer des jalons et des cibles prédéfinis; ***souligne que pour le soutien aux PME et aux entreprises en expansion, les principaux indicateurs de réussite devraient être la croissance de la productivité et de la valeur ajoutée brute, les résultats en matière d'exportation et d'innovation et la création d'emplois de qualité, tandis que le nombre de bénéficiaires devrait être secondaire et utilisé pour expliquer les résultats plutôt que pour s'y substituer;***

Or. en

Amendement 77

Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que, dans le rapport Draghi, le succès de la stratégie européenne de compétitivité est lié à la mise en place d'un cadre de performance solide et transparent, capable de suivre les progrès non seulement sur le plan des réalisations, mais aussi des résultats et des impacts à long terme; souligne qu'il faut disposer d'indicateurs de performance capables de rendre compte de manière exhaustive des résultats des mesures financées par l'Union, y compris les réalisations (telles que le nombre de projets financés), les résultats (tels que les gains de productivité, la création d'emplois et les investissements privés mobilisés) et les impacts (telles que le renforcement de l'autonomie stratégique); demande que ces indicateurs soient rendus publics et harmonisés entre les programmes de l'Union et qu'ils fassent l'objet de rapports transparents et d'un audit indépendant, afin de garantir le respect du principe de responsabilité et la comparabilité dans l'utilisation des fonds publics;

Or. en

Amendement 78
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. estime qu'il est nécessaire d'établir un cadre complet d'évaluation des risques ex ante, en particulier pour les projets

présentant un profil à haut risque et à haut rendement, afin de garantir une évaluation équilibrée de leur valeur ajoutée, de leurs coûts et de leurs avantages; souligne que la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union en matière de compétitivité nécessite un système d'audit et de contrôle solide, soutenu par une méthode cohérente d'évaluation des risques; souligne qu'une telle méthode devrait permettre des niveaux de risque proportionnés, essentiels pour encourager l'innovation, tout en prévoyant des garanties adéquates pour la protection du budget de l'Union, en particulier contre la fraude et les risques non financiers;

Or. en

Amendement 79
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. suggère que, pour mieux évaluer l'impact des financements de l'Union sur la compétitivité, il convient de recourir à une modélisation macroéconomique plus approfondie, intégrant les dernières avancées de la recherche économique; constate que les modèles qui tiennent compte de l'hétérogénéité des ménages et des entreprises et des effets distributifs sur ceux-ci permettent une évaluation ex ante plus complète de l'impact du financement de l'Union sur la productivité, le comportement en matière d'investissement et la compétitivité régionale; suggère que cette approche soit complétée par l'utilisation de microdonnées et d'indicateurs de performance régionaux afin d'améliorer la base de données pour l'élaboration des

politiques et le ciblage des fonds;

Or. en

Amendement 80
Arno Bausemer

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite la Commission et les États membres à établir et à utiliser de manière cohérente un ensemble harmonisé d'indicateurs de base visant à encourager la compétitivité dans les États membres afin de permettre de comparer, d'agréger et d'analyser les données les unes par rapport aux autres au niveau de l'Union, mais également d'utiliser des indicateurs adaptés aux besoins nationaux ou régionaux, le cas échéant; souligne qu'il convient de consulter les associations d'entreprises, les établissements de recherche et la société civile à l'occasion de la définition et de la révision des indicateurs, afin de garantir qu'ils reflètent les besoins réels en matière de compétitivité;	13. invite la Commission et les États membres à établir et à utiliser de manière cohérente un ensemble harmonisé d'indicateurs de base visant à encourager la compétitivité dans les États membres afin de permettre de comparer, d'agréger et d'analyser les données les unes par rapport aux autres au niveau de l'Union, mais également d'utiliser des indicateurs adaptés aux besoins nationaux ou régionaux, le cas échéant; souligne qu'il convient de consulter les associations d'entreprises, les établissements de recherche et la société civile à l'occasion de la définition et de la révision des indicateurs, afin de garantir qu'ils reflètent les besoins réels en matière de compétitivité; ***souligne que l'introduction de cadres de performance supplémentaires ne doit pas entraîner une augmentation des charges administratives, des obligations déclaratives ou une duplication des mécanismes de contrôle existants pour les États membres;***

Or. de

Amendement 81
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite la Commission et les États membres à établir et à utiliser de manière cohérente un ensemble harmonisé d'indicateurs de base visant à encourager la compétitivité dans les États membres afin de permettre de comparer, d'agréger et d'analyser les données les unes par rapport aux autres au niveau de l'Union, mais également d'utiliser des indicateurs adaptés aux besoins nationaux ou régionaux, le cas échéant; souligne qu'il convient de consulter les associations d'entreprises, les établissements de recherche et la société civile à l'occasion de la définition et de la révision des indicateurs, afin de garantir qu'ils reflètent les besoins réels en matière de compétitivité;	13. invite la Commission et les États membres à établir et à utiliser de manière cohérente un ensemble harmonisé d'indicateurs de base visant à encourager la compétitivité dans les États membres afin de permettre de comparer, d'agréger et d'analyser les données les unes par rapport aux autres au niveau de l'Union, mais également d'utiliser des indicateurs adaptés aux besoins nationaux ou régionaux, le cas échéant; souligne qu'il convient de consulter les associations d'entreprises, ***les syndicats, les partenaires sociaux,*** les établissements de recherche et la société civile à l'occasion de la définition et de la révision des indicateurs, afin de garantir qu'ils reflètent les besoins réels en matière de compétitivité ***et que des normes sociales et de travail élevées sont respectées***;

Or. en

Amendement 82
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite la Commission et les États membres à établir et à utiliser de manière cohérente un ensemble harmonisé d'indicateurs de base visant à encourager la compétitivité dans les États membres afin de permettre de comparer, d'agréger et d'analyser les données les unes par rapport aux autres au niveau de l'Union, mais également d'utiliser des indicateurs adaptés aux besoins nationaux ou régionaux, le cas échéant; souligne qu'il convient de consulter les associations d'entreprises, les établissements de recherche et la société civile à l'occasion de la définition et de la	13. invite la Commission et les États membres à établir et à utiliser de manière cohérente***, pendant toute la durée du prochain CFP,*** un ensemble harmonisé d'indicateurs de base***, tels que ceux faisant déjà partie du tableau de bord européen de l'innovation,*** visant à encourager la compétitivité dans les États membres afin de permettre de comparer, d'agréger et d'analyser les données les unes par rapport aux autres au niveau de l'Union, mais également d'utiliser des indicateurs adaptés aux besoins nationaux ou régionaux, le cas échéant; souligne qu'il convient de

révision des indicateurs, afin de garantir qu'ils reflètent les besoins réels en matière de compétitivité;	consulter les associations d'entreprises, les établissements de recherche et la société civile à l'occasion de la définition et de la révision des indicateurs, afin de garantir qu'ils reflètent les besoins réels en matière de compétitivité;

Or. en

Amendement 83
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que l'éducation, la formation et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sont des facteurs essentiels de la compétitivité de l'Union; demande donc l'inclusion d'indicateurs liés à l'accès à une éducation de qualité, à la participation à la formation professionnelle et à l'apprentissage tout au long de la vie, au développement des compétences et à l'insertion sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 84
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que, dans le cas de projets favorisant l'innovation et appuyant les technologies stratégiques, ***les indicateurs de réalisation suivants pourraient être utilisés***: ***volume de financement mobilisé,*** retour sur investissement, nombre de	14. estime que, dans le cas de projets favorisant l'innovation et appuyant les technologies stratégiques, ***la mesure de la performance devrait être axée sur l'impact***: retour sur investissement, ***adoption par le marché et croissance des***

projets financés par secteur ***(c'est-à-dire intelligence artificielle, informatique quantique, biotechnologie)*** et nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées dans l'Union***; considère que des indicateurs de résultat tels que le nombre de brevets déposés par des projets financés par l'Union et le taux de survie après trois ans d'entreprises financées par l'Union pourraient également être utilisés***;

revenus attribuables aux innovations financées par l'Union; considère que les indicateurs de réalisation tels que le financement mobilisé, le nombre de projets financés par secteur et ***le*** nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées dans l'Union ***devraient être secondaires et utilisés pour expliquer les résultats plutôt que pour s'y substituer***;

Or. en

Amendement 85
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que, dans le cas de projets favorisant l'innovation et appuyant les technologies stratégiques, les indicateurs de réalisation suivants pourraient être utilisés: volume de financement mobilisé, retour sur investissement, nombre de projets financés par secteur (c'est-à-dire intelligence artificielle, informatique quantique, biotechnologie) et nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées dans l'Union; considère que des indicateurs de résultat tels que le nombre de brevets déposés par des projets financés par l'Union et le taux de survie après trois ans d'entreprises financées par l'Union pourraient également être utilisés;	14. estime que, dans le cas de projets favorisant l'innovation et appuyant les technologies stratégiques, les indicateurs de réalisation suivants pourraient être utilisés: volume de financement ***de l'Union et véritablement privé*** mobilisé, retour sur investissement, nombre de projets financés par secteur (c'est-à-dire intelligence artificielle, informatique quantique, biotechnologie) et nombre ***de licornes,*** de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées dans l'Union ***qui ont reçu un financement de l'Union***; considère que des indicateurs de résultat tels que le nombre de brevets déposés par des projets financés par l'Union***, le retour sur investissement de l'Union par secteur*** et le taux de survie après trois ans d'entreprises financées par l'Union pourraient également être utilisés; ***considère qu'il est également possible d'utiliser des indicateurs d'impact tels que l'augmentation du nombre d'entreprises atteignant une forte intensité numérique, l'augmentation de la capacité (production***

	par an) dans la fabrication de technologies numériques et de «deep tech» (par exemple, des types d'équipement spécifiques), l'augmentation du montant du capital-risque investi en Europe, l'augmentation de la capitalisation boursière des entreprises européennes, et l'augmentation du nombre d'introductions en bourse en Europe et du nombre d'entreprises exportatrices;

Or. en

Amendement 86
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que, dans le cas de projets favorisant l'innovation et appuyant les technologies stratégiques, les indicateurs de réalisation suivants pourraient être utilisés: volume de financement mobilisé, retour sur investissement, nombre de projets financés par secteur (c'est-à-dire intelligence artificielle, informatique quantique, biotechnologie) et nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées dans l'Union; considère que des indicateurs de résultat tels que le nombre de brevets déposés par des projets financés par l'Union et le taux de survie après trois ans d'entreprises financées par l'Union pourraient également être utilisés;	14. estime que, dans le cas de projets favorisant l'innovation et appuyant les technologies stratégiques, les indicateurs de réalisation suivants pourraient être utilisés: volume de financement mobilisé, retour sur investissement, nombre de projets financés par secteur (c'est-à-dire intelligence artificielle, informatique quantique, biotechnologie) et nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées dans l'Union***, pourcentage de start-up dirigées par des femmes ayant obtenu un financement, et impact sur l'emploi (création ou destruction)***; considère que des indicateurs de résultat tels que le nombre de brevets déposés par des projets financés par l'Union et le taux de survie après trois ans d'entreprises financées par l'Union pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 87
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime qu'il convient de soutenir une relocalisation des industries vers l'Union afin de réduire ses dépendances stratégiques; ***propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs*** de réalisation tels que le nombre de projets ***et le nombre de petites et moyennes entreprises qui ont relocalisé leurs activités dans l'Union, le nombre*** de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées, et ***le nombre*** d'emplois ***créés dans l'industrie*** dans des régions définies***; considère que des indicateurs de résultat tels que la réduction des importations découlant d'une dépendance stratégique moindre à l'égard de matières premières critiques importées pourraient également être utilisés***;	15. estime qu'il convient de soutenir une relocalisation des industries vers l'Union afin de réduire ses dépendances stratégiques ***après une analyse coûts/avantages indépendante et une évaluation de la subsidiarité et de la proportionnalité***; ***souligne que la mesure de la performance devrait être axée sur l'impact: des réductions démontrables de la dépendance stratégique à l'égard d'intrants identifiés (par exemple, des matières premières ou composants critiques) par rapport à un scénario de référence ou contrefactuel défini, une augmentation de la productivité et de la valeur ajoutée brute dans les chaînes de valeur ciblées, une plus grande résilience de l'approvisionnement et une amélioration des performances commerciales; considère que les indicateurs*** de réalisation tels que le nombre de projets***, de PME délocalisées,*** de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées, ***de capitaux investis*** et d'emplois ***industriels*** dans des régions définies ***devraient être secondaires et utilisés pour expliquer les résultats plutôt que pour s'y substituer***;

Or. en

Amendement 88
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*

15. estime qu'il convient de soutenir une relocalisation des industries ***vers l'Union*** afin de réduire ses dépendances stratégiques; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de projets et le nombre de petites et moyennes entreprises qui ont relocalisé leurs activités dans l'Union, le nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées, et le nombre d'emplois créés dans l'industrie dans des régions définies; considère que des indicateurs de résultat tels ***que la réduction des importations découlant d'une dépendance stratégique moindre à l'égard de*** matières premières critiques importées pourraient également être utilisés;	15. estime qu'il convient de soutenir une relocalisation des industries ***et l'autosuffisance en matières premières critiques*** afin de réduire ses dépendances stratégiques; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de projets et le nombre de petites et moyennes entreprises qui ont relocalisé leurs activités dans l'Union ***du fait d'un financement de l'Union***, le nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées, et le nombre d'emplois créés dans l'industrie dans des régions définies; considère que des indicateurs de résultat tels que ***l'augmentation de la part des*** matières premières critiques importées ***de nouveaux partenaires stratégiques ou provenant de l'Union et l'augmentation des volumes (en tonnes) de matières premières critiques recyclées*** pourraient également être utilisés;
	Or. en

Amendement 89
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. estime qu'il convient de soutenir une relocalisation des industries vers l'Union afin de réduire ses dépendances stratégiques; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de projets et le nombre de petites et moyennes entreprises qui ont relocalisé leurs activités dans l'Union, le nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées, et le nombre d'emplois créés dans l'industrie dans des régions définies; considère que des indicateurs de résultat tels que la réduction des importations	15. estime qu'il convient de soutenir une relocalisation des industries vers l'Union afin de réduire ses dépendances stratégiques; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de projets et le nombre de petites et moyennes entreprises qui ont relocalisé leurs activités dans l'Union, le nombre de start-up et d'entreprises en expansion créées ou développées***, pourcentage de start-up dirigées par des femmes ayant obtenu un financement***, et le nombre d'emplois créés dans l'industrie dans des régions définies***, y***

découlant d'une dépendance stratégique moindre à l'égard de matières premières critiques importées pourraient également être utilisés;

compris la couverture des négociations collectives; considère que des indicateurs de résultat tels que ***la réduction de l'empreinte carbone et*** la réduction des importations découlant d'une dépendance stratégique moindre à l'égard de matières premières critiques importées pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 90
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. estime qu'il convient de soutenir des achats d'énergie industrielle conjoints afin de réduire les coûts de l'énergie et de garantir l'approvisionnement; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre d'entreprises participantes et la part d'énergie renouvelable dans les marchés conjoints; considère que des indicateurs de résultat tels que les variations des prix moyens de l'énergie dans certains secteurs ***et*** une réduction des interruptions d'approvisionnement pourraient également être utilisés;	16. estime qu'il convient de soutenir des achats d'énergie industrielle conjoints afin de réduire les coûts de l'énergie et de garantir l'approvisionnement; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre d'entreprises participantes***, le volume d'achats d'énergie*** et la part d'énergie renouvelable dans les marchés conjoints; considère que des indicateurs de résultat tels que les variations des prix moyens de l'énergie dans certains secteurs***,*** une réduction des interruptions d'approvisionnement ***et une augmentation du recours aux énergies renouvelables*** pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 91
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***estime qu'il convient de soutenir*** des achats d'énergie industrielle conjoints ***afin de réduire*** les coûts ***de l'énergie et de garantir l'approvisionnement; propose*** que les progrès ***puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation*** tels que ***le nombre d'entreprises participantes et la part d'énergie renouvelable dans les marchés conjoints; considère que des indicateurs de résultat tels que les variations*** des prix ***moyens*** de l'énergie ***dans certains secteurs et une réduction des interruptions d'approvisionnement pourraient également être utilisés***;	16. ***souligne que*** des achats d'énergie industrielle conjoints ***peuvent permettre de réduire*** les coûts ***et de renforcer la sécurité énergétique de l'Europe, à condition qu'ils restent axés sur le marché et facultatifs; souligne*** que les progrès ***devraient être évalués à l'aune de résultats concrets*** tels que ***la réduction*** des prix de l'énergie ***et l'amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement***;

Or. en

Amendement 92
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. estime ***qu'il convient de soutenir des achats d'énergie industrielle conjoints afin de*** réduire les coûts de l'énergie et ***de*** garantir l'approvisionnement; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre d'entreprises participantes et la part d'énergie renouvelable dans les marchés conjoints; considère que des indicateurs de résultat tels que les variations des prix moyens de l'énergie dans certains secteurs ***et*** une réduction des interruptions d'approvisionnement pourraient également être utilisés;	16. estime ***que, pour*** réduire les coûts de l'énergie et garantir l'approvisionnement***, il convient de prendre des mesures visant à des achats d'énergie industrielle conjoints et à la décarbonation de l'industrie, sans que cela pèse de manière démesurée sur la sécurité énergétique des États membres***; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre d'entreprises participantes et la part d'énergie renouvelable dans les marchés conjoints; considère que des indicateurs de résultat tels que ***la capacité en énergie supplémentaire installée dans la production d'électricité (MW); considère en outre que des indicateurs d'impact tels que*** les variations des prix moyens de l'énergie dans certains secteurs***,*** une

réduction des interruptions d'approvisionnement ***et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (tonne équivalent CO_2) obtenue grâce aux technologies de captage du dioxyde de carbone*** pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 93
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. estime qu'il convient de soutenir des achats d'énergie industrielle conjoints afin de réduire les coûts de l'énergie et de garantir l'approvisionnement; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre d'entreprises participantes et la part d'énergie renouvelable dans les marchés conjoints; considère que des indicateurs de résultat tels que les variations des prix moyens de l'énergie dans certains secteurs et une réduction des interruptions d'approvisionnement pourraient également être utilisés;	16. estime qu'il convient de soutenir des achats d'énergie industrielle conjoints afin de réduire les coûts de l'énergie et de garantir l'approvisionnement; propose que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre d'entreprises participantes et la part d'énergie renouvelable ***et à faible émission de carbone*** dans les marchés conjoints; considère que des indicateurs de résultat tels que les variations des prix moyens de l'énergie dans certains secteurs et une réduction des interruptions d'approvisionnement pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 94
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission à accélérer les mesures visant à réduire les coûts de

l'énergie et à renforcer la sécurité énergétique dans l'ensemble de l'Union, notamment en encourageant l'achèvement des interconnexions transfrontalières pour l'électricité et le gaz, en soutenant l'intégration des sources d'énergie renouvelables, en réexaminant le mécanisme de fixation du prix en fonction du coût marginal sur les marchés de gros de l'électricité et en garantissant le bon fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission de l'UE; souligne qu'il est nécessaire d'investir dans les réseaux intelligents, le stockage de l'énergie et les corridors de l'hydrogène pour faciliter la mise en place d'un système énergétique résilient et compétitif; affirme que ces actions sont essentielles pour réduire la volatilité des prix de l'énergie, renforcer la compétitivité industrielle et assurer la transition de l'Europe vers une économie durable et sobre en carbone;

Or. en

Amendement 95
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que la compétitivité dépend d'un ensemble cohérent de conditions favorisantes, notamment une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé, une infrastructure stratégique efficace, un secteur financier solide capable de fournir un financement adapté à l'innovation, ainsi que des institutions et des marchés qui fonctionnent bien et qui récompensent les performances et l'esprit d'entreprise; invite la Commission à élaborer des indicateurs de performance spécifiques reflétant ces catalyseurs structurels et leur

contribution à la productivité et à la croissance;

Or. en

Amendement 96
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la Commission à donner la priorité aux investissements dans les principaux corridors de transport européens, y compris les voies navigables intérieures telles que le Danube, les réseaux ferroviaires et les infrastructures routières, afin d'améliorer la connectivité entre l'Ouest et l'Est, de réduire les coûts logistiques, de raccourcir les temps de déplacement et de faciliter l'accès aux marchés mondiaux; souligne que des corridors multimodaux modernes et pleinement fonctionnels sont essentiels pour renforcer la compétitivité industrielle, la cohésion économique et la résilience commerciale de l'Union;

Or. en

Amendement 97
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***estime que*** l'Union ***doit investir*** dans des talents dans des secteurs critiques ***afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès***	17. ***souligne que l'investissement dans le capital humain, les compétences et les talents relève de la compétence des États membres et que si*** l'Union ***investit*** dans des talents dans des secteurs critiques**,**

puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année (en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes), le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi dans certains secteurs ***pourraient également être utilisés***;	***l'impact doit être évalué en premier lieu sur la réduction du chômage, la diminution de la durée du chômage, la croissance des salaires et la durabilité de l'emploi*** dans certains secteurs***; considère que le nombre de bénéficiaires peut servir d'indicateur secondaire, étant donné que l'objectif des programmes financés par le contribuable est d'améliorer les résultats dans le domaine social et sur le marché du travail, et non d'atteindre un nombre maximal de bénéficiaires***;

Or. en

Amendement 98
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année (en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes), le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat ***tels que des modifications du taux d'emploi*** dans certains secteurs pourraient également être utilisés;	17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année (en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes ***et aux groupes sous-représentés***), le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat***, y compris le taux d'occupation, l'évolution des salaires et la stabilité des effectifs,*** dans certains secteurs ***écologiques et numériques*** pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 99
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année (en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes), le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi dans certains secteurs pourraient également être utilisés;	17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année (en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes ***et à l'inclusion sociale***), le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi ***et le taux de transition depuis la formation ou le travail temporaire jusqu'à l'emploi permanent*** dans certains secteurs pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 100
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs	17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques ***et stratégiques*** afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide

de réalisation tels que le nombre de ***jeunes formés*** chaque année (en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes), le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi dans certains secteurs pourraient également être utilisés;	d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de ***personnes formées*** chaque année (en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes), ***le nombre de personnes ayant obtenu un diplôme en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques dans une université ou grâce à l'enseignement professionnel et à une formation,*** le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi dans certains secteurs pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 101
Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année ***(en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes)***, le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi dans certains secteurs pourraient également être utilisés;	17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année***, et trouvant un emploi dans leur domaine à l'issue de leurs études***, le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi dans certains secteurs pourraient également être utilisés;

Or. fr

Amendement 102
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année ***(en accordant une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes)***, le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi dans certains secteurs pourraient également être utilisés;	17. estime que l'Union doit investir dans des talents dans des secteurs critiques afin de renforcer sa compétitivité à long terme grâce à une main-d'œuvre compétente; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de jeunes formés chaque année, le taux de participation à des programmes de formation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, et le taux de satisfaction des entreprises partenaires; considère que des indicateurs de résultat tels que des modifications du taux d'emploi dans certains secteurs pourraient également être utilisés;

Or. en

Amendement 103
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que le succès des projets de compétitivité européens dépend de la mobilisation de capitaux privés; invite la Commission à introduire des indicateurs spécifiques pour mesurer l'effet de levier des fonds de l'Union sur la mobilisation des investissements privés, le rapport entre le financement public et le financement privé, et le retour sur

investissement obtenu; souligne que le succès des programmes de l'Union devrait être évalué en fonction de leur capacité à attirer les investissements et à soutenir la croissance du secteur privé;

Or. en

Amendement 104
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que, pour accélérer ***des projets industriels écologiques et numériques***, il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises innovantes, tout en visant à la simplification; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs tels que le nombre de projets approuvés chaque année, le taux de recours ou de litiges liés à des procédures, et la durée nécessaire pour avoir accès à un financement de l'Union, de la demande au décaissement;	18. est d'avis que, pour accélérer ***la compétitivité et la croissance économique***, il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises innovantes, ***y compris grâce à la réduction des lourdeurs administratives qui freinent l'accès au financement et*** tout en visant à la simplification***; demande une évaluation approfondie et une rationalisation des exigences de déclaration de performance afin de garantir des charges administratives appropriées uniquement;*** suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs tels que le nombre de projets approuvés chaque année, le taux de recours ou de litiges liés à des procédures, et la durée nécessaire pour avoir accès à un financement de l'Union, de la demande au décaissement; ***demande un examen structuré à mi-parcours et ex post afin d'abandonner ou de remanier les interventions peu performantes désignées par la Cour des comptes européenne, et invite à réaffecter les fonds à des mesures plus efficaces ou à les restituer, s'il y a lieu, aux citoyens;***

Or. en

Amendement 105
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que, pour accélérer des projets industriels ***écologiques et numériques***, il convient ***d'accorder*** une attention particulière aux petites et moyennes entreprises innovantes, tout en ***visant*** à la simplification; suggère que les progrès puissent être mesurés ***à l'aide d'indicateurs*** tels que le nombre de projets approuvés chaque année, le taux de recours ou de litiges liés à des procédures, et la durée nécessaire pour avoir accès à un financement de l'Union, de la demande au décaissement;	18. est d'avis que, pour accélérer des projets industriels ***renforçant la compétitivité et la résilience de l'industrie européenne***, il convient ***de porter*** une attention particulière aux petites et moyennes entreprises innovantes, tout en ***veillant*** à la simplification ***des procédures administratives***; suggère que les progrès ***à cet égard*** puissent être mesurés ***grâce à des indicateurs*** tels que le nombre de projets approuvés chaque année, le taux de recours ou de litiges liés à des procédures, et la durée nécessaire pour avoir accès à un financement de l'Union, de la demande au décaissement;

Or. en

Amendement 106
Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que, pour accélérer des projets industriels écologiques et numériques, il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises innovantes, tout en visant à la simplification; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs tels que le nombre de projets approuvés chaque année, le taux de recours ou de litiges liés à des procédures, et la durée nécessaire pour avoir accès à un financement de l'Union, de la demande au décaissement;	18. est d'avis que, pour accélérer des projets industriels écologiques et numériques, il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises innovantes, tout en visant à la simplification***, c'est-à-dire à des procédures et à un établissement des rapports simplifiés***; ***souligne que la simplification ne doit pas conduire à une déréglementation portant atteinte aux normes environnementales, sociales ou du travail, et qu'elle doit être réalisée de manière à garantir la sécurité***

réglementaire, ainsi qu'un examen, une consultation et une analyse d'impact appropriés; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs tels que le nombre de projets approuvés chaque année, le taux de recours ou de litiges liés à des procédures, et la durée nécessaire pour avoir accès à un financement de l'Union, de la demande au décaissement;

Or. en

Amendement 107
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. est d'avis que, pour accélérer ***des projets industriels écologiques et numériques***, il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises innovantes, ***tout en visant à*** la simplification; suggère que les progrès puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs tels que le nombre de projets approuvés chaque année, ***le*** taux de recours ou de litiges liés à des procédures, et la durée nécessaire pour avoir accès à un financement de l'Union, de la demande au décaissement;	18. est d'avis que, pour accélérer ***les transitions écologique et numérique***, il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises innovantes, ***pour lesquelles*** la simplification ***est cruciale***; suggère que les progrès ***dans la réduction de la charge administrative*** puissent être mesurés à l'aide d'indicateurs tels que le nombre de projets approuvés ***et conclus*** chaque année ***avec les PME***, ***la baisse du*** taux de recours ou de litiges liés à ***l'application*** des procédures, et ***la baisse de*** la durée nécessaire pour avoir accès à un financement de l'Union, de la demande au décaissement;

Or. en

Amendement 108
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission à renforcer la diplomatie économique de l'Union et à mettre pleinement en œuvre la stratégie «Global Gateway» afin de sécuriser les corridors de transport stratégiques, y compris le corridor médian reliant l'Europe à l'Asie centrale et au Moyen-Orient, d'améliorer la connectivité avec les marchés mondiaux et de garantir un accès fiable aux matières premières et aux ressources énergétiques; souligne que des investissements ciblés et un engagement diplomatique sont essentiels pour ouvrir de nouvelles routes commerciales, réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs uniques et renforcer la compétitivité industrielle, la résilience et l'influence mondiale de l'Union;

Or. en

Amendement 109
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que le fait de passer de rapports fondés sur les intrants et les activités à des rapports axés sur les résultats et l'impact devrait réduire la charge administrative tant pour les auditeurs que pour les bénéficiaires en mettant l'accent sur le caractère significatif et la proportionnalité; demande à la Commission de rationaliser les indicateurs, de simplifier les modèles, d'éviter les demandes de données en double et d'appliquer le principe de la transmission unique d'informations, afin que les bénéficiaires puissent consacrer plus de temps à l'obtention de résultats et

moins de temps à cocher des cases;

Or. en

Amendement 110
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que, pour restaurer la compétitivité de l'Europe, il faut passer d'une gestion de crise à court terme à une stratégie à long terme fondée sur l'innovation, l'efficacité et l'ouverture au monde; appelle à un engagement renouvelé pour renforcer le marché unique, réduire la fragmentation réglementaire et garantir que les programmes de l'Union soutiennent l'économie réelle, et non l'accroissement de la lourdeur administrative;

Or. en

Amendement 111
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que le Fonds européen pour la compétitivité et tous les instruments futurs devraient inclure des audits de performance à mi-parcours obligatoires par la Cour des comptes européenne, ce qui garantirait l'introduction rapide de mesures correctives si les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs;

Or. en